

Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes
Band: 21 (1895)
Heft: 4

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE

DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

PARAISANT A LAUSANNE 8 FOIS PAR AN

Administration : Place de la Louve.

(GEORGES BRIDEL & C^e éditeurs.)

Rédaction : Rue Pépinet, 1.

(M. A. VAN MUYPDEN, ing.)

Sommaire : Société vaudoise des ingénieurs et des architectes. — Vues d'ouvrages d'art, réparations de viaducs en maçonnerie, perfectionnement des poutres métalliques, baches de ponts-canaux, élargissement du Grand pont de Lausanne, par J. Gaudard, ingénieur. Planches Nos 37 et 38. (Suite). — Bibliographie : Le service chronométrique à l'observatoire de Genève, par E. de Vallière, ingénieur. — Le moteur à gaz, par J. Emerson Dowson.

SOCIÉTÉ VAUDOISE

DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Rapport du comité à l'assemblée générale du 9 mars 1895.

Depuis votre dernière assemblée générale, vous avez, messieurs et chers collègues, été convoqués cinq fois en séance, non compris l'assemblée d'aujourd'hui. Avant l'une de ces cinq séances il a été tenu une assemblée générale extraordinaire pour compléter votre comité. M. Dapples, ingénieur, nommé directeur de l'école d'ingénieurs de l'Université de Lausanne, nous a demandé d'être relevé de ses fonctions de secrétaire, voulant consacrer toute son activité à ses nouvelles occupations. Vous l'avez remplacé par M. A. Vautier, ingénieur, ancien rédacteur de notre *Bulletin*, et vous avez en même temps décidé d'adresser à M. Dapples vos félicitations pour le choix dont il a été l'objet comme directeur de notre école d'ingénieurs, et vos remerciements pour avoir bien voulu accepter cette charge. Puis vous avez élu membre du comité M. Cornaz, ingénieur, à la place de M. Dollfuss, ingénieur, démissionnaire.

Dans les cinq séances ordinaires, les communications suivantes vous ont été présentées :

M. Palaz, ingénieur, professeur d'électricité industrielle :

1^o Solution des questions d'eau et d'énergie électrique à Lausanne, à l'aide d'une utilisation rationnelle des eaux de Bret.
— 2^o L'électricité à l'exposition de Chicago.

M. Sambuc, ingénieur : 1^o Les chambres de bains dans les appartements au point de vue hygiénique. — 2^o Surchauffage des voitures de chemins de fer en été par le soleil et en hiver par la vapeur.

M. Gonin, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en deux séances : Le congrès international de navigation intérieure de 1894 à la Haye. Dessèchements en Hollande et canaux dans les Pays-Bas. Canal de la Baltique à la mer du Nord.

M. Th. van Muyden, architecte, vous entretiendra aujourd'hui même du portail de la cathédrale de Lausanne.

Nous avons en outre eu à nous occuper dans nos diverses séances des questions suivantes : *Tarifs de la Société suisse des ingénieurs et des architectes pour les honoraires des ingénieurs*. Rapporteur : M. A. Vautier, ingénieur. Les déci-

sions prises à ce sujet figurent dans notre *Bulletin*, nous n'a vous pas à y revenir ici. Vous avez renvoyé à l'examen de votre comité les propositions de la Société bernoise des ingénieurs et des architectes pour l'interprétation de quelques passages de ce tarif ; cette dernière question n'est pas encore résolue.

Etablissement de règles uniformes suisses pour le calcul du cube des bâtiments. Rapporteur : M. Henri Verrey, architecte. Les délégués des sociétés cantonales et des sections de la Société suisse ont adopté la règle suivante : Chaque bâtiment sera compté pour son cube réel, mesuré du sol de la cave jusqu'au sommet des toitures, et en y comprenant tous avant-corps et saillies de quelque importance. Vous avez décidé de vous rallier à cette conclusion qui, pour devenir définitive, doit encore être admise par l'assemblée générale de la Société suisse ; vous avez en outre chargé votre comité de s'entendre avec l'autorité cantonale et avec les municipalités pour procéder d'après cette règle au cubage des principaux bâtiments publics édifiés dans le canton de Vaud pendant ces derniers vingt ans.

Exposition nationale suisse à Genève en 1896. Plusieurs idées ont été émises au sujet de la forme de notre représentation à cette exposition, et pour en faciliter l'étude votre comité a adressé à tous les membres un questionnaire afin d'être fixé sur leur participation individuelle à ce concours et sur le travail d'ensemble qui pourrait être présenté par la Société elle-même. Cette consultation n'a pas eu de succès et vous avez en définitive décidé de n'exposer à Genève que la collection de notre *Bulletin* dont les principales planches seraient affichées sur un ou plusieurs panneaux.

Votre comité a adressé en votre nom, comme vous l'en aviez chargé, au Conseil d'Etat du canton de Vaud une demande de modification des articles 35 et 36 de la loi du 22 mai 1875 sur la police des constructions. Ces articles visent la construction des *canaux de fumée* dans les bâtiments de toute nature. Le Conseil d'Etat n'a pas encore donné suite à nos propositions, qui ont été remises à l'étude d'une commission.

Suivant les décisions que vous avez prises de participer à l'*exposition cantonale vaudoise d'Yverdon en 1894*, votre comité s'est entendu avec la Société vaudoise des sciences naturelles et avec la section des Diablerets du Club alpin suisse pour une exposition scientifique collective renonçant d'emblée à

tout concours. Nous avons exposé notre *Bulletin*, après en avoir extrait les principaux dessins placardés sur les parois du local mis à notre disposition par le comité de l'exposition dans le bâtiment annexe des Beaux-Arts. Notre collègue, M. de Molins, ingénieur, seul membre inscrit pour une exposition particulière, a joint à nos dessins ceux de divers travaux en poutres de ciment armé. L'installation de notre exposition a été faite par notre collègue, M. Dufour, architecte, auquel nous adressons encore une fois nos remerciements.

Enfin nous avons examiné la question de nos rapports avec la Société suisse des ingénieurs et architectes, que vous nous avez envoyée pour étude sur la proposition de M. Deladoey, ingénieur. Cette affaire n'est pas encore liquidée.

Etat des membres. A notre dernière assemblée générale, notre Société avait un effectif de 152 membres. Dès lors nous avons eu le regret de compter deux décès : M. Boulénaz, architecte à Vevey, et M. Laurent, ingénieur à Lausanne, membres tous deux depuis la fondation de notre Société. Nous avons enregistré trois démissions, dont l'une pour motif de santé de M. Picot, architecte-entrepreneur à Lausanne, fut bientôt suivie de décès. Ont été admis les nouveaux membres suivants : MM. Marquis, à Lausanne ; Gayrros, à Lausanne ; Glardon, à Vallorbes ; Guillemé fils, à Yverdon ; Jacques, à Rolle, et Payot, à Vevey, tous ingénieurs. Le nombre actuel de nos membres est ainsi de 153, en augmentation de 2 sur l'année dernière. Votre comité a décidé d'imprimer à nouveau la liste complète des membres, après l'avoir mise à jour.

Situation financière. Notre solde actif, que vous avez reconnu exact dans notre assemblée générale du 17 mars 1894, était de Fr. 1023 50

Dans l'exercice écoulé, nos recettes en contributions, entrées et divers, ont été de » 1212 15
Total Fr. 2235 65

Nos dépenses, groupées par rubriques, ont été les suivantes :

Bulletin	Fr. 742 30
Bibliothèque.	» 172 70
Divers (administration)	» 218 70
	Fr. 1133 70

De sorte que notre solde actif est de Fr. 1101 95 en augmentation de 78 fr. 45 sur l'exercice précédent. Nous aurons dès cette année à payer l'impôt sur ce petit avoir.

Bulletin. Nous n'avons rien à vous signaler de nouveau au sujet de notre bulletin, qui vient d'entrer dans sa 21^{me} année. Votre comité regrette de n'avoir pu faire paraître des articles sur l'architecture faute de matières fournies par nos membres architectes. Il s'est construit ces dernières années dans le canton de Vaud des écoles, des hôtels de ville, des musées, des églises et des hôtels importants qui auraient pu faire l'objet de descriptions dans l'organe de notre Société, par les soins des architectes qui en ont élaboré les plans. Les procédés de reproduction typographique sont actuellement assez développés pour ne pas reculer devant la dépense de quelques clichés en photogravure que le budget de notre bulletin est parfaitement en état de supporter. Nous croyons devoir attirer l'attention de tous nos collègues architectes sur cette situation qui ne saurait se prolonger sans préjudice.

Bibliothèque. La circulation des ouvrages et revues périodiques n'est pas forte. Le mouvement est d'une vingtaine de volumes seulement dans l'exercice écoulé.

Notre *Bulletin* a publié à deux reprises le sommaire semestriel des articles principaux qu'ont paru dans les recueils techniques avec lesquels le *Bulletin* fait échange.

Un recueil anglais mensuel, *The Engineering Review*, s'est ajouté cette année à nos échanges. Nous avons reçu divers ouvrages qui ont été mentionnés dans notre bulletin ou qui le seront avec notice ou compte rendu. M. Engel-Gros, président de l'association pour prévenir les accidents de fabrique, à Mulhouse, nous a adressé un exemplaire de l'ouvrage publié par cette association sur les dispositions et appareils destinés à éviter les accidents de machines. Notre collègue, M. de Sinner, a bien voulu se charger de publier dans notre bulletin un article bibliographique sur cet important travail.

Nous avons en outre acheté le recueil avec planches des projets généraux soumis au concours pour l'exposition universelle de Paris en 1900.

M. A. van Muyden, ingénieur, qui a bien voulu se charger de la rédaction du *Bulletin* depuis 1894, nous a demandé d'être relevé de ses fonctions de bibliothécaire. Votre comité lui a désigné comme successeur notre collègue, M. Gayrros, ingénieur.

Lausanne, 9 mars 1895.

Le Comité.

VUES D'OUVRAGES D'ART

RÉPARATIONS DE VIADUCS EN MAÇONNERIE,
PERFECTIONNEMENT DES POUTRES MÉTALLIQUES,
BACHES DE PONTS-CANAU, ÉLARGISSEMENT DU GRAND PONT DE LAUSANNE

par JULES GAUDARD

professeur à l'école d'ingénieurs de Lausanne.

(Suite ¹.)

Pour mettre des constructions nouvelles à l'abri d'accidents de ce genre, M. Perey recommande les précautions suivantes : veiller à la bonne qualité des moellons, du sable et de la chaux, ainsi qu'à la prise du mortier ; réaliser la plus grande homogénéité possible dans la maçonnerie, laquelle peut se faire intégralement en bons moellons bruts, sans carreaudages spéciaux de parement. Si toutefois des moellons piqués sont jugés nécessaires, notamment pour l'exécution des voûtes, on en assurera la liaison par de nombreuses et profondes boutisses. Quelques assises générales de forts libages, intercalées dans les piles et dans les voûtes, répartiront les pressions et atténueront le danger de disjonction sous les tassements. Un remplissage de béton maigre dans les tympans, au lieu de pierre sèche, empêchera l'eau de s'amasser sur les piles lorsque les barbacanes ou les gargouilles viennent à s'obstruer de dépôts calcaires. Enfin, la chape en ciment serait utilement recouverte d'une chape en asphalte, moins sujette à se fendiller et plus imperméable.

Ainsi les ponts en pierre eux-mêmes n'ont pas toujours joui

¹ Voir la livraison N° 1.